



PRÉFET DU VAL-D'OISE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES

Service de l'urbanisme  
et de l'aménagement durable

Pôle risques et bruit

## ARRETE N° 12784 FIXANT LA NOUVELLE COMPOSITION DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES RISQUES NATURELS MAJEURS

**Le Préfet du Val-d'Oise**  
**Chevalier de la Légion d'Honneur**  
**Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

**VU** le code de l'environnement, notamment ses articles L565-2 et R 565-5 à R565-7;

**VU** le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles R114-1, R114-3 et R114-4;

**VU** la loi n°2003-699 en date du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages;

**VU** le décret n°2009-620 du 6 juin 2009 relatif à certaines commissions administratives à caractère consultatif relevant du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'environnement;

**VU** la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement et notamment son article 240;

**VU** l'arrêté préfectoral N°07-139 en date du 1<sup>er</sup> octobre 2007 portant création de la commission départementale des risques naturels majeurs du Val-d'Oise;

**VU** le courrier en date du 19 mai 2014 de Monsieur le président de l'association Val-d'Oise Environnement ;

**VU** le courrier en date du 19 mai 2014 de Monsieur le directeur de la mission des sociétés d'assurance pour la connaissance des risques naturels ;

**VU** la délibération en date du 27 mai 2014 du conseil communautaire de la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise ;

**VU** le courrier en date du 2 juin 2014 de Monsieur le directeur du centre régional de la propriété forestière Ile-de-France et Centre ;

**VU** le courrier en date du 5 juin 2014 de Monsieur le président de l'association Union Oise 95 ;

**VU** la délibération en date du 11 juin 2014 du conseil syndical du syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique du Croult et du Petit Rosne ;

**VU** le courriel en date du 20 juin 2014 de Monsieur le président de la chambre des notaires ;

**VU** le courriel en date du 20 juin 2014 de Monsieur le président de l'association de prévention des catastrophes naturelles ;

**VU** la délibération en date du 23 juin 2014 du conseil communautaire de la communauté de communes Haut Val-d'Oise ;

**VU** la délibération en date du 23 juin 2014 du conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Parisis ;

**VU** le courrier en date du 24 juin 2014 de Monsieur le président de la chambre interdépartementale d'agriculture Ile-de-France Ouest ;

**VU** la délibération en date du 26 juin 2014 du conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Val de France ;

**VU** le courriel en date du 3 juillet 2014 de Monsieur le président de la communauté de communes de la vallée du Sausseron ;

**VU** la délibération en date du 9 juillet 2014 du conseil communautaire de la communauté de communes de la Vallée de l'Oise et des Impressionnistes ;

**VU** le courriel en date du 11 juillet 2014 de Monsieur le président de la communauté de communes du Pays de France ;

**VU** le courriel en date du 18 juillet 2014 de Monsieur le président de la fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles de l'Ile-de-france ;

**VU** le courrier en date du 5 septembre 2014 de Monsieur le président de l'Union des Maires ;

**VU** la délibération en date du 3 avril 2015 du conseil communautaire de la communauté de communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts ;

**VU** la délibération en date du 26 juin 2015 du conseil départemental du Val-d'Oise ;

**VU** la délibération en date du 30 juin 2015 de l'entente Oise-Aisne ;

**VU** le courrier en date du 28 août 2015 du directeur territorial du CEREMA ;

**VU** la délibération en date du 6 octobre 2015 du syndicat mixte des berges de l'Oise ;

**CONSIDERANT** que le mandat des membres désignés lors de la création de la CDRNM par arrêté préfectoral en date du 1<sup>er</sup> octobre 2007 est caduc,

**CONSIDERANT** la programmation triennale 2014/2016 des plans de prévention, élaborée dans le cadre de la stratégie régionale de prévention des risques naturels,

**CONSIDERANT** les travaux sur la mise en œuvre de la directive inondation démarrée en 2010 et qui se poursuivra jusqu'en 2016,

**CONSIDERANT** que le schéma directeur départemental des risques naturels majeurs est en cours de révision et que la commission devra émettre un avis sur son évolution ;

**CONSIDERANT** qu'en conséquence, il y a lieu de recomposer la CDRNM avec des représentants de collectivités et d'organismes directement concernés par cette actualité ;

**SUR** proposition de Monsieur le secrétaire général de la préfecture du Val-d'Oise ;

## **ARRETE**

**ARTICLE 1** : La commission départementale des risques naturels majeurs (CDRNM) du Val-d'Oise est présidée par le préfet ou son représentant.

Elle est composée des 33 membres titulaires et leurs suppléants suivants, répartis en trois collèges en nombre égal :

### **1-1 Représentants élus des collectivités territoriales, des EPCI et des établissements publics territoriaux de bassin**

<b>Collectivités</b>	<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
Conseil départemental du Val-d'Oise	Mme PELISSIER	Mme BOISSEAU
Communauté de communes du Pays de France	M. Alain MELIN	M. Jacques RENAUD
Communauté d'agglomération Val de France	M. Sabry KALAA	M. Maurice MAQUIN
Communauté de communes Haut Val-d'Oise	M. Joël BOUCHEZ	M. Alain KASSE
Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise	M. Frédérick TOURNERET	M. Jean-Claude WANNER
Communauté de communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts	M. Michel MANCHET	Mme Dominique MOURGET
Communauté de communes de la Vallée du Sausseron	M. Eric COUPPE	M. Michel RICHARD
Communauté de communes de la vallée de l'Oise et des Impressionnistes	M. Florent BEAULIEU	M. Bruno HUISMAN
Communauté d'agglomération du Parisis	M. Maurice CHEVIGNY	Mme Anne-France PINCEMAILLE
Syndicat mixte pour l'entretien des berges de l'Oise	Mme Chantal VILLALARD	M. Pierre HERBELOT
Syndicat intercommunal pour l'aménagement hydraulique des vallées du Croult et du petit Rosne	M. Gérard GREGOIRE	M. Didier GUEVEL

**1-2 Représentants d'organisations professionnelles: exploitants agricoles, organismes consulaires, assurances, notaires, associations dont une de sinistrés, propriété foncière et forestière et personnalités qualifiées :**

<b>Organismes</b>	<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
Fédération des syndicats d'exploitants agricoles	M. Guillaume MORET	M. Denis SARGERET
Chambre interdépartementale d'agriculture Ile-de-France de France Ouest	M. Olivier POIRET	M. Vincent DUVAL
Chambre des notaires	Maître Isabelle BAQUE	Maître François de PONTVILLE
Mission des sociétés d'assurances pour la connaissance et la prévention des risques naturels	M. Pascal DEMOILLIERS	Mme Anne COMBES DE PRADES
Centre régional de la propriété forestière	M. Dominique GOSSEIN	M. Étienne DE MAGNITOT
Association de prévention des catastrophes naturelles	M. Christian KERT	Mme Julie PETRELLE
CEREMA	M. Charles KREZIAK	Mme Margaret HERBAUX
Union des maires	Mme Ghislaine LAPCHIN de POULPIQUET	Mme Dominique HERPIN POULENAT
Association Val-d'Oise Environnement	Mme Martine LAGAIN	M. Philippe BEC
Union Oise 95	M. Pierre LARRIEU	M. Dominique VIALA
Entente Oise-Aisne	M. Gérard SEIMBILLE	M. Daniel DESSE

**1-3 Administrations et établissements publics de l'État :**

- Le Préfet, ou son représentant,
- Monsieur le directeur de cabinet de la préfecture du Val-d'Oise ou son représentant,
- Monsieur le directeur départemental des territoires, ou son représentant,
- Monsieur le directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France, ou son représentant,
- Monsieur le directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France, ou son représentant,
- Monsieur le directeur de l'agence régionale de santé, ou son représentant,
- Monsieur le recteur de l'académie de Versailles, ou son représentant,
- Monsieur le président de l'établissement public foncier du Val-d'Oise
- Monsieur le directeur du service départemental d'incendie et de secours du Val-d'Oise
- Voies navigables de France - Monsieur le directeur territorial du bassin de la Seine, ou son représentant,
- Monsieur le directeur de l'agence de l'eau Seine-Normandie, ou son représentant.

**ARTICLE 2 :** Conformément aux dispositions de l'article R565-6 du code de l'environnement, les membres de la CDRNM sont nommés pour une durée de trois ans renouvelable.

**ARTICLE 3** : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat du Val-d'Oise et inséré sur le site de la préfecture du Val-d'Oise.

**ARTICLE 4** : Monsieur le secrétaire général de la préfecture du Val-d'Oise et Monsieur le directeur départemental des territoires, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à chacun des membres.

Fait à Cergy-Pontoise, le

13 NOV. 2015

Pour le Préfet,  
Le Secrétaire Général

Daniel BARNIER

NB : Voies et délais de recours (articles R421-1 à R421-7 du code de justice administratif)

Dans un délai de 2 mois à compter de la publication du présent arrêté, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé de réception :

**Recours gracieux :**

Monsieur le Préfet du Val-d'Oise  
Préfecture du Val-d'Oise  
5, avenue Bernard Hirsch  
CS 20105  
95010 CERGY-PONTOISE Cedex

**Recours hiérarchique :**

Madame la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie  
92055 LA DEFENSE Cedex

**Recours contentieux :**

Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise  
2-4 boulevard de l'Hautil  
BP 30322  
95027 CERGY-PONTOISE Cedex

